

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
25 03 2025

L'an deux mille vingt-Cinq, le 24 MARS à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER

Date de convocation :
10 03 2025

Nombre de
délégués :

PRESENTS : M Etienne CORDIER, M BAUD Jean Baptiste M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M DECOTE Yves, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre, Mme CALINON Séverine, M VALLET Charles.

En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11
Excusés : 1

EXCUSES : M MEUGIN Olivier

SECRETAIRE DE SEANCE : M VUILLET Christian

D 11-25 BUDGET PRIMITIF 2025

Conformément au ROB du 25 02 2025, les prévisions budgétaires 2025 sont :

Fonctionnement

Dépenses :

- **Les charges à caractère général : STABLE**

Les dépenses pour la réalisation des **études de dangers** sont à maintenir au regard des engagements effectifs (solde des études en 2025) : **100 000 €**

Des crédits alloués à des frais d'étude hors investissement maintenus et ajustés pour les **études PTGE, Flux admissibles, PGSZH : 220 000 €**

Une enveloppe réservée **aux études diverses** de **150 000 €**

Une répartition des dépenses de l'accord cadre pour l'entretien des digues et des rivières (partie en investissement pour FCTVA) maintenu : **180 000 €**

Une enveloppe prestation CDEREN qui se maintient (montant 2024 réglé à n+1) : **25 000 €**

Frais de fonctionnement courant en légère hausse (loyer, frais de formation, carburant)

- **Les charges de personnel : EN HAUSSE**

Les charges liées aux personnels sont ajustées au besoin de l'année en cours et notamment le flux financier lié aux remboursements de diverses caisses de retraites suite à l'intégration à la FPT du directeur (delta dépenses/recettes de **+ 53 000 €**)

Les charges de rémunération accueil stagiaire sont maintenues.

Régime d'astreinte enveloppe à augmenter

Recrutement d'un agent (avec subvention prévisionnelle sur poste de 70%)

- **Autres charges de gestion courante : STABLE**

Recettes :

Recettes de l'Etat pour les études de danger ajustées sur les restes à payer : **70 000 €**

Recettes de l'Agence de l'eau pour les études PTGE, Flux admissibles et PGSZH : **126 000 €**

Recettes de l'agence de l'eau sur poste créé : **10 000 €**

Cotisations adhérents stables **757 000€**

Absence de crédits FCTVA en fonctionnement

Le montant du virement de l'excédent de fonctionnement à l'investissement déterminé sur la base des arbitrages PPI et autres dépenses d'investissement. Le virement de 527 713 € proposé dans la maquette est un virement correspondant aux dépenses PPI et autres investissements au plus juste du réel 2025

Investissement

- **PPI actualisé 2025** : Le niveau d'inscription des crédits est ajusté en dépenses : 2 384 066 €
- **Travaux digue** : 120 000 € sont prévus pour l'accord-cadre.
- **Programme Clauge** : versement de la participation de 30 000 € cf. convention de co-maitrise d'ouvrage avec l'ONF.
- **Foncier** : Les besoins sont réévalués pour faire face aux enjeux d'acquisition foncière (travaux de restauration zone pilote Loue et autres, ou emprise foncière digues) : 100 000 €
- **Une réserve prochain PPI 2026-200 et pour les études et travaux imprévus** est inscrite : 343 000 €
- **Équipement et matériaux** : Les besoins sont ajustés 54 000 €
- **Subvention PPI** : Le niveau de recette est mis à jour compte-tenu des conventionnement en cours (Agence et Etat), et intègre les modalités connus du 12^{ème} programme de l'agence de l'eau : 1 674 000 €
- **FCTVA** : Le FCTVA 2025 est basé uniquement sur les travaux d'investissement 2023 éligibles : 2 000 €.

Monsieur le Président, présente au Comité syndical sa proposition de budget pour l'année 2025, lequel peut se résumer comme suit :

	Montant	Reste à réaliser	Total
Fonctionnement dépenses	2 150 068.26	/	1 798 238.14
Fonctionnement recettes	2 150 068.26	/	1 798 238.14
Investissement dépenses	3 244 341.57	48 244.50	3 292 586.07
Investissement recettes	3 292 586.07	/	3 292 586.07

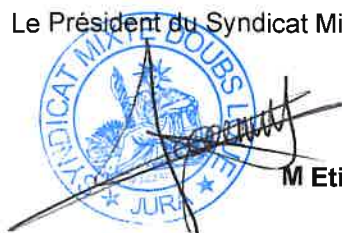
Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTÉ** la proposition de budget pour l'année 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, pour le budget exécuté selon la nomenclature M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel – Chapitre 012), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Il est précisé que ces mouvements ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et que ces virements feront l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun, puis notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Pour extrait conforme,

A Dole, le 24 Mars 2025,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER